

Le Petit Roannais

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

ABONNEMENTS :
Loire et dép. limitrophes. 5 fr.
Autres départements. 7 fr.
(Etranger, le port en sus)
Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois

BUREAU DE VENTE : RUE DE LA SOUS-PRÉFECTURE, 25
Dépôts chez les Libraires

RÉDACTION et ADMINISTRATION : Rue de la Sous-Préfecture, 25
ROANNE

Directeur-Gérant et Rédacteur en Chef
JULES BERLAND

ANNONCES :

Chronique locale.	La ligne.
Réclames.	2 fr. »
annonces anglaises.	1 fr. »
	50

Les annonces sont reçues à Roanne, rue de la Sous-Préfecture, 25.
id. à St-Etienne, rue Ste-Catherine, 6.
id. à Lyon, rue Comte, 14.
id. à Paris, MM. Audoubert et Cie, place de la Bourse, 10.

L'APPEL COMME D'ABUS

Une dépêche de l'Agence Havas annonce que le Conseil d'Etat vient de prononcer un jugement comme d'abus contre l'archevêque d'Albi et contre les évêques d'Annecy, Langres, Verviers et Valence, au sujet de l'interdiction des manuels scolaires prononcée, sous forme de mandements, par ces prélats.

Le jugement déclare que les mandements incriminés seront supprimés; il a émis, en outre, l'avis que le gouvernement peut suspendre ou supprimer, par mesure disciplinaire, les traitements des ecclésiastiques et, en général, de tous les ministres du culte salariés.

Pour prendre cet arrêt le Conseil d'Etat s'est appuyé sur le Concordat.

L'Eglise ne manquera pas de le trouver excessif et d'en appeler à son tour, comme d'abus, à la conscience des catholiques.

Si l'on remonte, cependant, le cours de notre histoire et qu'on recherche quelles furent, à diverses époques, les relations de l'Eglise avec l'Etat monarchique, on découvre que nos rois repoussèrent toujours les prétentions du clergé à contre-carrer leur volonté.

La pragmatique sanction de Saint-Louis — monarque peu suspect d'impiété — et celle de Charles VII ne furent même pas le résultat d'une entente avec l'Eglise, c'est-à-dire d'un concordat débattu, accepté; elles furent de simples édits royaux, réglant d'autorité des matières religieuses. Ce sont elles qui fondèrent les libertés de l'Eglise Gallicane. Elles établissaient que les dignités ecclésiastiques seraient conférées par les élections qui appartiennent aux chapitres des églises. Elles interdisaient les impôts perçus par le pape dans les églises du royaume et connus sous le nom d'Annates. Elles constataient la suprématie des Conciles sur le pape, la dépendance des Conciles eux-mêmes vis-à-vis du roi. Les bulles ou lettres apostoliques, aussi bien que les actes des Conciles, ne pouvaient être reçues en France qu'avec l'approbation du roi. Le roi jugeait en dernier ressort toutes les questions de discipline ecclésiastique. En même temps, les appels au pape étaient interdits.

Ces prescriptions étaient certainement plus dures à l'Eglise que celles du concordat actuel. François I^{er} les lui rendit plus douces, malgré les protestations du Parlement. Napoléon consentit à de nouveaux tempéraments.

C'est le concordat de Napoléon qui régit encore la matière, et les circonstances sont telles que l'Eglise a tout intérêt à le voir maintenu. Les évêques devraient donc, selon nous, se garder de toute tentative qui semblerait dirigée contre lui et, les premiers, le respecter scrupuleusement. Sinon, ils fortifieraient les adversaires du Concordat, les partisans d'une séparation définitive de l'Eglise et de l'Etat.

Après cela, il faut convenir que la sanction des arrêts du conseil d'Etat est tout à fait illusoire. A la privation de traitement, le clergé ne sera jamais en peine de suppléer par la répartition de collectes catho-

liques. Il en est des arrêts du conseil d'Etat comme de l'annulation de certaines délibérations d'ordre politique prises par nos conseils généraux et nos conseils municipaux. L'effet de ces délibérations illégales est produit quand même sur l'opinion publique; c'est tout ce que voulaient les délibérants.

Et pourtant, cette sorte d'impunité, loin de passer pour un encouragement, devrait être aux yeux des citoyens, et surtout des citoyens éclairés et soucieux de la paix publique, une raison de plus pour ne point s'écarter, si peu que ce fût, de la légalité.

INFORMATIONS

Intérieur

LA PROPOSITION GAVARDIE

La deuxième commission d'initiative parlementaire (formation de février 1882), a repoussé la prise en considération d'une demande d'enquête de M. de Gavardie, sur la situation respective des cours laïques et congréganistes.

Elle a nommé rapporteur M. Ribière.

RESPONSABILITÉ DES ACCIDENTS

La commission relative à la responsabilité, pour les compagnies de chemins de fer, des accidents dont les ouvriers sont victimes dans l'exercice de leur travail, a décidé hier, en principe, sur les observations de M. Remoiville, député de Seine-et-Oise, qu'il y avait lieu de confondre dans un projet unique les mesures économiques, et les mesures judiciaires que comporte cette question.

ARMÉE COLONIALE

La sous-commission de l'armée a approuvé définitivement le projet de M. le baron Reille sur l'organisation de l'armée coloniale.

Le ministre de la guerre en admet le principe, et la commission générale se réunira prochainement pour l'examiner à son tour.

L'ARMÉE DE MER

La commission du projet de loi sur les pensions de l'armée de mer qui va venir prochainement en discussion devant la Chambre, a examiné ce projet, et a demandé l'assimilation des ouvriers des ports au personnel navigant.

Sur l'avis conforme du ministre de la marine, le gouvernement accepte cette assimilation. Il en résultera qu'un supplément de dépenses de 150.000 francs.

CHEMINS DE FER

La Liberté croit savoir que la convention avec Paris-Lyon-Méditerranée sera signée aujourd'hui.

Le Temps dit que « le gouvernement a fait connaître les bases de la convention à intervenir à la Compagnie de Lyon, avec laquelle les négociations se poursuivent exclusivement en ce moment; mais la Compagnie n'a pas fait, jusqu'à présent, connaître sa réponse ».

LES BOMBES DE LA RICHEVERDIÈRE

Par jugement, en date d'hier, M. de La Roche Saint-André, est condamné à 200 fr. d'amende et aux frais.

L'HUISSIER MAZADE

L'affaire de l'huissier Mazade, la prétendue victime d'assassinat sur la ligne P.-L.-M., va avoir un épilogue assez curieux : un employé de la Compagnie, Paul Duchemin, sur qui les soupçons s'étaient d'abord portés, et qui avait subi une visite domiciliaire, va intenter à Mazade une action en dommages-intérêts pour le préjudice moral qu'il lui a causé.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Hier est venue, devant le tribunal correctionnel, l'affaire intentée par le ministère public, contre le citoyen Bourguet, qui avait, on s'en souvient, présidé la commission de la grève des ouvriers des ports.

L'accusation portée que Bourguet aurait écrit aux directeurs de divers chantiers, après la proclamation de la grève et leur aurait dit que, s'ils continuaient à faire travailler, ils s'exposeraient à des désordres.

Le jugement a été renvoyé à lundi.

Extérieur

ALSACE-LORRAINE

Par décret impérial sont nommés membres du conseil d'Etat d'Alsace-Lorraine pour une nouvelle durée de trois ans : MM. Gustave Bergmann, rentier à Strasbourg; Jules Klein, président du conseil général de la Basse-Alsace, à Strasbourg; Edouard Koehlin, fabricant à Viller, membre du Landesausschuss; Paul Laband, professeur à la Faculté de droit à l'Université de Strasbourg; Camille Massing, fabricant à Puttelange, membre de Landesausschuss; le baron Hesso de Reinach, propriétaire à Hirsbach, président du conseil général de la Haute-Alsace; Jean Schlumberger, fabricant à Guebwiller, président du Landesausschuss, et Edouard de Tiirkheim, propriétaire à Niederbronn.

ALLEMAGNE

On croit que l'armée allemande tout entière, y compris le landsturm, recevra le fusil Mauser transformé, et que cette mesure sera complètement exécutée jusque vers la fin de la présente année.

ESPAGNE

Les ministres ont décidé le maréchal Campos à garder son portefeuille. La crise est donc conjurée. Toutefois, la presse madrilène semble croire que c'est partie remise, à cause de l'opposition que le budget et l'emprunt rencontreront dans les Cortès.

ANGLETERRE

Les soldats envoyés contre les ouvriers en grève de la fabrique de Lyrodoff ont été reçus à coups de pierres.

Les soldats ont fait usage de leurs armes; deux ouvriers ont été tués et cinq grièvement blessés.

L'Etat et les Ouvriers

Il ne faudrait pas croire que les idées de M. Joffrin rencontrent un égal enthousiasme dans les diverses nuances du parti intransigeant : deux publicistes que leurs antécédents bien connus protègent, assurément contre tout soupçon d'opportunisme, M. Longuet et M. Amoureux, s'élèvent à la fois contre la conception, fort surannée d'ailleurs, que le conseiller de Montmartre s'efforce de faire partager à ses collègues; ils se demandent en quoi la condition des ouvriers sera meilleure avec la Ville ou l'Etat qu'avec le premier patron venu; et ils ont grandement raison; ils pourraient ajouter que l'Etat ou la Ville sont les plus mauvais des patrons, car ils ne sont pas inspirés et aiguillonnés par l'intérêt privé toujours si éveillé, si inventif, si apte à trouver et à créer des débouchés; l'Etat n'est et ne sera jamais qu'une administration, c'est-à-dire une grande machine aveugle et sourdes sans imagination, sans idées, sans horizon, soit le contraire exactement de ce qui fait l'industrie moderne. Transformer les ouvriers en employés, la belle trouvaille! Pourquoi ne pas leur servir des rentes? Ce ne serait ni beaucoup moins utile ni beaucoup plus cher.

Nous espérons donc que les propositions de M. Joffrin, dit le Temps, bien

qu'acceptées sans grand examen et sans grande clairvoyance par quelques chambres syndicales, seront jugées et condamnées même par le conseil municipal; est-à-dire qu'on doive s'en tenir au laissez-faire des économistes, comme la Justice nous l'a reproché à tort? Non; nous avons eu le soin de bien marquer que l'Etat pouvait fort bien, sans dénaturer son rôle, prêter la main à certaines réformes, comme par exemple faciliter la création et le fonctionnement des sociétés anonymes à capital variable, faire fléchir certains obstacles de procédure et de législation en faveur de combinaison d'amortissement propres à démocratiser la propriété, user du droit qu'il a de donner ou de retenir certains privilèges, comme, par exemple, obligations à lots, pour les réserver à des associations ouvrières de production ou de consommation.

Nous ne faisons qu'indiquer cet ordre d'idées qui pourrait être aisément développé et hors duquel, nous en sommes convaincus et les plus pénétrants de nos interlocuteurs le reconnaissent, il n'y a que chimère et dérision.

TITRES DE RENTE

La conversion de la rente 50/0 en 4 1/2 0/0 présente un côté matériel, qui préoccupe, avec raison, les porteurs de ce titre.

Comment opérera-t-on? Les titres anciens seront-ils échangés contre des titres nouveaux? Et, dans ce dernier cas, quel délai sera accordé aux porteurs de rentes pour faire régulariser leurs titres?

A ces diverses questions, nous pouvons répondre que rien de définitif n'est encore décidé.

Aujourd'hui, M. le ministre des finances réunira une commission composée des principaux chefs du service des rentes, pour aviser aux mesures à prendre en vue de simplifier, autant que possible, le côté matériel de la grosse opération dont il s'agit.

Il semble acquis, dès maintenant, que si, dans un délai à déterminer, tous les titres de rentes 50/0 existants, doivent être remplacés par des titres nouveaux, munis de nouvelles feuilles de coupons portant la diminution d'un demi pour cent qui frappe le revenu de ces titres, ce changement des chambres ne se fera pas tout de suite. On procédera plutôt par dégradation, en annulant les titres anciens qui sont présentés, tous les jours au Trésor, par quantités énormes, soit pour avoir de nouvelles feuilles de coupons soit pour demander des coupures de telle ou telle valeur.

Dans ce cas, les titres existants, seraient frappés d'une estampille, au fur et à mesure qu'ils seraient au Trésor pour toucher les arrérages, et le décompte à faire par suite de la diminution des intérêts serait indiqué sur les bordereaux imprimés qui seraient mis à la disposition du public. Ce mode de procéder permettrait de réaliser une économie d'au moins cent cinquante mille francs.

Quant aux titres nominatifs, leur présentation au Trésor, pour être renouvelés, sera indispensable, les titres de cette nature ayant en quelque sorte la valeur et l'importance d'un acte public, soumis à l'enregistrement, et les titres nominatifs n'étant pas munis de coupons à détacher, comme les titres au porteur.

Nous reviendrons, du reste, sur cette question qui intéresse à juste titre les porteurs de rentes à convertir.

Commissions scolaires

Immédiatement après la loi sur les récidivistes et celle sur les syndicats professionnels, la Chambre abordera la discussion du projet de loi destiné à compléter la nouvelle organisation de l'enseignement primaire.

A l'occasion de cette loi, on sait déjà que l'on doit prendre des mesures pour combler les lacunes de la loi du 28 mars 1881, sur l'enseignement obligatoire.

En prévision de ce débat, MM. Ferdinand Dreyfus et Compayré viennent de rédiger un amendement ayant pour but d'organiser une juridiction d'appel pour les décisions des commissions scolaires, de manière à éviter les lenteurs et la forme solennelle d'un recours au conseil d'Etat.

D'après cet amendement, l'inspecteur primaire d'une part, les parents ou les personnes responsables de l'autre, pourront interjeter appel des décisions des commissions scolaires devant le conseil départemental de l'instruction publique.

Nous croyons savoir que le ministre de l'instruction publique accepte l'amendement.

Expériences télégraphiques

On va faire prochainement, sur l'un des câbles sous-marins qui relient Marseille à Alger, des expériences de communication télégraphique avec les navires en course. Ce sera le premier essai d'un projet conçu par un ingénieur, applicable sur l'Océan, et dont voici les dispositions essentielles :

De soixante lieues en soixante lieues, il greffe sur le câble principal un câble vertical soutenu au niveau de flottaison par une bouée. A droite et à gauche du câble partent deux câbles embranchements, d'une longueur de dix à vingt lieues chacun, terminés par un câble vertical soutenu par une bouée.

Les câbles secondaires sont donc en croix sur le câble principal et forment comme d'immenses bras étendus à droite et à gauche. Il serait impossible à un navire de ne pas rencontrer une bouée par jour. Chaque bouée porte un numéro, et sa position sur l'Océan est connue à l'aide de tableaux spéciaux.

Lorsqu'un navire passant à la portée de la bouée voudra télégraphier, il mettra les fils de son appareil en communication, l'un avec le fil de la bouée et l'autre avec la bouée elle-même servant de fil de terre.

Le circuit sera fermé et la conversation s'engagera avec le navire et un poste établi, soit sur une île, soit sur un rocher, soit sur un navire amarré par un procédé spécial. Le navire indiquera au poste central le numéro de la bouée qu'il touche, donnera son nom et demandera si l'on a un télégramme pour lui.

Un navire est en détresse à la bouée 42, par exemple ; il a demandé du secours au poste central ; un autre navire passe aux bouées 41 et 43 et y signale son passage ; immédiatement le poste central lui télégraphie : « Cinglez bouée 42, navire détresse. »

Le mot « Pschutt »

Quelle est l'origine de cette expression

stupide : *Pschutt*, que l'on cherche à mettre à la mode ?

Un de nos confrères croit l'avoir trouvé :

Un dîner intime avait lieu chez M. de Bismarck. Quatre convives seulement tenaient d'être au prince chancelier de l'empire d'Allemagne. Parmi eux se trouvait une femme fort connue à Paris, où elle a un salon très à la mode, où les journalistes français, quoique ses relations avec l'Allemagne, dont elle est originaire, soient très connues, ne craignent pas de causer librement. Naturellement, dans ce dîner, la conversation roula sur la France ; on énuméra avec complaisance et forces rires tudesques, les défauts de notre caractère, de notre race.

Quant aux Parisiens, dit enfin M. de Bismarck, ils sont la quintessence nationale, mais passablement gobe-mouches et trop *pschutt* !

— *Pschutt* ? Que voulez-vous dire, prince ?

— Oui, *pschutt*, cela dit tout et cela ne dit rien. Soyez sûre, baronne, que le mot aurait beaucoup de succès à Paris. Il vous suffira de le lancer.

— Vous y tenez, prince ?

— Oui, par curiosité.

Soit ! dès mon retour, le *pschutt* sera le fond de la langue française.

La baronne a tenu parole.

Et maintenant, Parisiens, répétez le mot inventé par M. de Bismarck !

CHRONIQUE DE ROANNE

CANAL DE ROANNE A GIVORS

Nous recevons de M. Audiffred, député, la lettre suivante : Paris le 25 avril 1883.

Monsieur le Directeur,

Je lis dans le *Petit Roannais* du 24 avril, que le *Journal de Roanne* reproche d'avoir mis en avant le projet de construction du canal de navigation entre Roanne et Givors, et de ne pouvoir le faire aboutir.

La haine est mauvaise conseillère. Permettez-moi de joindre ma réclamation à la vôtre ; j'accepterais volontiers des critiques mais je ne puis me laisser attribuer un mérite que je n'ai pas. C'est à mon collègue Raymond que revient l'honneur d'avoir repris le grand et patriotique projet, présenté par les ingénieurs de la Loire dès 1822.

Etablir une voie de communication nouvelle entre les bassins du Rhône et de la Loire, abrégée de cent kilomètres la route par eau entre la Méditerranée et Paris, donner aux pays traversés comme l'arrondissement de Roanne, et surtout au riche bassin de Saint-Etienne la possibilité d'abaisser de six à un centime le prix kilométrique de la tonne de marchandise transportée, c'est faire une œuvre importante et d'une utilité sociale incontestable, car elle favorisera grandement la production de la région de Rhône-et-Loire et accroîtra, comme vous le dites très justement, le bien-être de tout le monde, patrons et ouvriers, industriels, agriculteurs et commerçants. Depuis six ans bientôt, M. Raymond en poursuit, sans relâche, la réalisation. Il lui a consacré tout ce qu'il a d'activité, d'intelligence, de ténacité et de savoir technique, et, déjà il a obtenu des résultats importants. Le canal est compris dans le grand projet de travaux publics voté par le parlement, pour la section de Roanne à St-Rambert ; les plans du canal entier sont achevés,

et à la Chambre, au Sénat, grâce à lui, l'utilité de l'entreprise est reconnue. La nécessité de doter d'une voie de communication à bon marché cette région où la production est considérable (puisque les calculs les moins optimistes fixent à plus d'un million de tonnes le trafic du futur canal) n'est plus contestée.

Tout n'est pas fait encore, assurément, mais j'estime que l'œuvre est en bonne voie. En de pareilles entreprises, du reste, le temps est un facteur avec lequel il faut savoir compter.

Agréez, monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

H. AUDIFFRED.

Nos députés

Dans le scrutin sur l'article premier du projet de loi portant conversion en 4 1/2 0/0 des rentes 5 0/0, tous nos députés ont voté pour.

Dans le scrutin sur l'ensemble du projet tous nos députés ont également voté pour.

M. Chavanne

M. Chavanne a été invité à rendre compte de son mandat de député, le dimanche 6 mai prochain, aux électeurs du canton de Rive-de-Gier.

Listes électorales

Voici le relevé numérique des listes électorales pour la ville de Roanne, au 31 mars 1883 :

1^{re} Section, Hôtel-de-Ville. — Electeurs municipaux, 1747 ; politiques, 1751, soit 4 électeurs politiques de plus ;

2^e Section, faubourg Mulsant. — Municipaux, 1000 ; politiques, 1001, soit un électeur politique de plus ;

3^e Section, faubourg de Clermont. — Municipaux, 1087 ; politiques, 1089, soit 2 électeurs politiques de plus ;

4^e Section, du Tribunal. — Municipaux, 2007 ; politiques, 2027, soit 20 électeurs politiques de plus.

En tout 5841 électeurs municipaux et 5868 politiques, soit 27 électeurs politiques de plus.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le lundi 7 mai.

Prix du pain

Le prix du pain sera le même en mai qu'en avril.

Société de gymnastique

La société de gymnastique et d'escrime, etc. fera sa deuxième sortie demain dimanche, si le temps le permet, soit sur le terrain de cible, soit sur la route de Perreux.

Pour exécuter ces travaux d'ensemble, la société partira de son domicile, rue Brisson, 33, à 9 heures du matin et se rendra sur le champ de manœuvre.

Le Président, PERRET.

Conférence

Une conférence sur les traditions roannaises sera faite à Chambilly par M. le pasteur J.-L. Debarb, de Roanne, le dimanche 6 mai, à 3 heures 1/2 du soir, dans la nouvelle salle des réunions évangéliques, située avenue du Pont.

Vente publique

La vente Chavagnac se poursuit au milieu d'une nombreuse affluence. Tout se vend bien. Certains objets ont atteint un prix fort élevé : des chenets de fer ont été vendus 700 francs ; une garniture de cheminée en cuivre doré, 300 francs ; une pendule Louis XV, 1200 francs.

Les quelques peintures qui ont une valeur se sont très bien vendues. Il reste encore beaucoup de livres, de meubles et d'objets de toute sorte que le temps n'a pas permis de mettre en vente à l'époque indiquée par le catalogue ; nul n'ayant, depuis Josué, le don d'arrêter le soleil.

Tout sera vendu à la suite des vacations inscrites.

En conséquence, les marchands forains sont invités à s'y rendre et à ne pas stationner dans la grande rue du faubourg.

Caisse d'Epargne

Voici le mouvement du 20 au 24 avril 1883. Versements reçus de 74 déposants, dont 20 nouveaux, 20.011 fr. 82.

Remboursements à 72 déposants, dont 27 ont été soldés, 28.704 fr. 16.

Procès verbal

Le sieur Claude, chiffonnier, stationnait avec sa voiture non éclairée dans la rue des Promenades pendant la nuit du 25 au 26. La police lui a dressé procès-verbal.

Vaccination

M. le docteur Bartrand a procédé mercredi à la vaccination d'un certain nombre d'enfants, à l'Hôtel-de-Ville.

A une époque prochaine qui sera fixée, d'accord avec l'administration municipale, on procédera à la vaccination de tous les enfants non vaccinés qui peuvent se trouver actuellement dans les écoles communales.

Un trio discordant

Joué, dans la soirée, la paisible rue de Sully a été mise en émoi et en gaieté par une scène assez comique à trois personnages : un homme, la main droite entortillée de linges sanglants ; une grosse femme ronde et d'un âge mûr, et une femme plus jeune, qui avait l'air très agité.

Ce trio discutait si vivement que le monsieur, ne trouvant plus d'expression assez énergique, voulut à toute force employer envers la jeune femme des arguments *ad feminam*.

En vain la grosse mère essayait-elle de s'interposer ; une violente calotte s'abatit sur le chignon de la douce enfant. Celle-ci, prise de fureur, se précipita sous le porche de la gendarmerie sans doute pour chercher du secours.

Le sire s'empressa de fermer du dehors la porte d'entrée et la retint de sa main valide. Mais, voyant cela, madame prit peur et, à force de trahir de son côté, parvint à reconquérir sa liberté. Elle avait vu comment on entre, mais pas très nettement comment on sort.

Bref, le trio continua sa promenade orangeuse au milieu des rires et des quolibets, et disparut au tournant d'une rue, la grosse mère toujours au milieu, entre l'enclume et le marteau.

La Conversion

Le *Journal officiel* publie la loi sur la Conversion. Les demandes de remboursement et les dépôts de titres devront être effectués du 1^{er} au 10 mai.

Marché

Le maire de la ville de Roanne donne avis qu'un marché est ouvert pour les denrées alimentaires les mardi et vendredi de chaque semaine sur la place des Planches, au faubourg de Clermont.

Accident de voiture

Jeudi, dans la soirée, M. le directeur du Crédit Lyonnais a été victime d'un accident de voiture.

Son cheval, ayant fait un faux pas, est tombé dans les brancards qui se sont brisés. M. G... n'a pas eu d'autre mal que l'émotion bien naturelle en pareil cas.

Quant au cheval, on prétend qu'il était blanc, de terreur probablement.

Ecole de Cluny

Les épreuves écrites pour les concours d'admission, en 1883, à l'Ecole normale d'enseignement secondaire spécial de Cluny auront lieu au chef-lieu de chaque département, dans l'ordre et aux heures ci-après :

Le 27 juillet, de 8 heures à midi, composition française et littéraire.

Le 28 juillet, de 8 heures à midi, dissertation philosophique et mathématiques élémentaires.

A suivre

Feuilleton du PETIT ROANNAIS 14

LES BATAILLES DE LA VIE

LA COMTESSE SARAH

PAR

Georges OHNET

III

C'était toute une révolution, et Stewart, facile à se plier à tout, à la condition d'être prévenue, se mettait déjà en mesure de sacrifier à la rêverie et à la sentimentalité, quand un changement complet bouleversa de nouveau l'horizon.

Le duc de Bligny venait d'arriver à Naples avec son yacht ; il avait rencontré mis Sarah sur la Chiaia, achetant des porte-bonheur en filigrane d'or, il lui avait développé tout son plan de voyage le long des côtes d'Italie et de France, et, avec une joie d'enfant, la belle Anglaise avait accepté d'être de la partie. Elle était rentrée, comme une avalanche, à Sorrente, avait bouleversé tout dans le palais, jeté pêle-mêle les compositeurs sérieux et les poètes élégiaques, au fond du même

sac de voyage, et Stupéfié Stewart par le spectacle de sa débordante joie.

— Mais, ma fille, qu'aviez-vous ces jours derniers ? s'était risquée à demander la bonne dame.

— Moi, rien, j'étais à la mélancolie. Aujourd'hui, je suis à la gaieté. Les contrastes, Stewart, toujours les contrastes, c'est la loi de la vie. All right ! Allons de l'avant !

Partie, deux jours après, sur le beau yacht à vapeur, Sarah avait été le bout-en-train de toutes les parties. A Nice, sur sa proposition, on avait donné un bal à bord, et le duc avait invité les officiers du navire de l'Etat la *Revanche* qui se trouvait en rade. Le pont, éclairé à la lumière électrique, avait été habillé de plantes vertes et de fleurs, pour simuler un jardin, et les élégantes mondaines de la côte étaient venues danser jusqu'au matin, sous un velum de pourpre qu'une brise légère agitant mollement, Sarah avait retrouvé les adorations auxquelles elle était habituée. Les brillants officiers de la frégate, les élégants viveurs parisiens en déplacement à Nice, s'étaient empressés autour d'elle, mais inutilement. La belle Anglaise avait dansé, causé, flirté, mais pas un n'avait été plus favorisé que l'autre. Et décidément Sarah paraissait déterminée à rester vieille fille, quand elle avait fait, sur le quai de Marseille, la connaissance du comte de Canailleilles et son aide de camp Pierre Séverac.

IV

Un matin, vers neuf heures, dans son ap-

partement de Paris, le colonel Merlot, rasé de frais, ayant allumé un excellent cigare, venait de commencer la lecture indispensable de son *Figaro*, quand, dans le *Carnet d'un Mondain*, dix lignes, au milieu desquelles se détachait un nom de lui bien connu, attirèrent son attention. Le paragraphe était ainsi conçu : Un mariage. Le général comte de Canailleilles, le dernier descendant d'une très illustre famille, va, dit-on, renoncer au célibat pour épouser une adorable et richissime Anglaise, miss O'Donnor. C'est à Rome, où il est actuellement en mission, que le général a rencontré dans le grand monde cette charmante jeune fille qui sera l'hiver prochain, la reine de toutes nos fêtes parisiennes.

Merlot eut un éblouissement. Canailleilles, son vieil ami, à soixante-quatre ans, comme un pareille folie ! Et pour qui ? Pour une étrangère, une Anglaise rencontrée dans quelque salon banal. Était-ce possible ? Le colonel reprit le journal, qu'il avait laissé échapper dans sa stupeur, et relut le paragraphe. Il n'y avait pas d'erreur ; tout était bien net et précis. Il s'agissait du général, actuellement en mission à Rome : il n'existait pas deux Canailleilles, le comte étant le dernier de sa race. La foudre, en tombant sur la maison, ou mademoiselle Merlot, en s'évadant de son couvent, n'aurait pas mis le colonel dans un plus violent état. Il jeta son cigare et commença, dans son cabinet de travail, une promenade de six pas qui dura deux heures et pendant laquelle il fit,

sans sortir de chez lui, quelque chose comme deux lieues.

Durant cette locomotion aussi restreinte que forcée, Merlot pensait. Ainsi un esprit aussi clairvoyant, aussi net que celui du général pouvait se laisser aveugler ! Il suffisait pour cela du premier chien coiffé qui venait à passer ! Cette Anglaise, qu'il avait rencontrée dans un salon du grand monde à Rome, une aventurière, une coureuse de stations balnéaires, une de ces grandes filles, à chignon blondasse tordu en forme de huit derrière la nuque, et qui vont de Trouville à Monaco, de Monaco à Naples et de Naples à Paris, portant en elles comme une vague odeur de salle d'attente, à force de rouler dans les chemins de fer ! Fallait-il que Canailleilles, le brillant gentilhomme, après avoir mené une existence endiablée, et parcouru tous les détours de la carrière galante, se laissât prendre comme un naïf, comme un débutant, au trébuchet du mariage ! Car c'était, à n'en pas douter, un piège qui lui avait été tendu. L'Anglaise avait été évidemment tentée par la grande situation du général et par son immense fortune.

Le 30 juillet, de 8 heures à 10 heures, version latine, et de 8 heures à midi, physique.

Le 31 juillet, de 8 heures à 10 heures, version anglaise ou allemande, et de 8 heures à 11 heures, dessin linéaire.

Les épreuves orales n'auront pas lieu avant la première semaine d'octobre.

Monument Gambetta

La commission exécutive du monument Gambetta a voté l'envoi d'une lettre à tous les conseils municipaux de France, pour les inviter à ouvrir la souscription dans toutes les communes, à l'occasion de la session ordinaire du mois de mai.

Les wagons des non fumeurs

L'exception va devenir la règle. Il y avait le wagon des fumeurs et on ne devait fumer que là. On demande maintenant le contraire. On fumera partout et il n'y aura qu'une voiture où pourront se réfugier ceux que la fumée incommode.

« Pourquoi en France, dit le Figaro, qui propose cette petite révolution, chaque train n'a-t-il pas un ou deux compartiments réservés aux non fumeurs, comme en Suisse, en Allemagne, etc. »

« Les fumeurs étant en majorité, et la permission de fumer étant généralement accordée, même par les femmes, le compartiment dit des fumeurs est souvent inoccupé, alors qu'on fume dans presque tous les autres. Il suffirait de substituer à la plaque ordinaire la mention : non fumeurs. »

« Cela rendrait service à nombre de gens qui n'osent pas, par courtoisie, refuser l'autorisation de fumer, mais qui en souffrent. »

Arrondissement

Charlieu. — Le nommé Mouterde a été arrêté par le commissaire de simple police, pour vol de porte-monnaie et mendicité. (Voir au tribunal correctionnel.)

Saint-Martin-d'Estréaux. — Jeudi dernier, des examens pour le concours d'aptitude aux bourses de l'enseignement primaire supérieur ont eu lieu à Saint-Etienne dans une des salles de la préfecture.

Deux élèves de l'arrondissement de Roanne qui s'y présentaient ont réussi.

L'un de ces élèves, le nommé Chazal, fréquente l'école primaire supérieure de Roanne et l'autre appartient à l'école communale de Saint-Martin-d'Estréaux.

Ajoutons qu'aux derniers examens d'admission à l'école normale de Montbrison, l'école de Saint-Martin-d'Estréaux a présenté deux de ses élèves et que tous deux ont été admis.

Tribunal Correctionnel

Filouterie d'aliments. — Comme nous l'avons annoncé dans un précédent numéro, le sieur Buchot, ayant dépensé en route ce que la maison centrale de Casabianca lui avait donné pour rentrer chez lui, se trouva fort dépourvu quand la faim fut venue.

Il se fit servir à manger et ne put payer. Il prétendit qu'il avait écrit à sa femme, (car il a une femme et même deux fillettes), pour demander de l'argent, et il montra le mandat qu'il devait toucher à Angers.

Hier, à l'audience, il entre en possession de la lettre de sa femme qui est dans l'impossibilité de lui donner des subsides.

Le tribunal le condamne à 8 jours de prison.

Porte-monnaie volé. — Mouterde, ayant vu tomber de la poche d'une dame un porte-monnaie, au lieu de le restituer, se l'approprié et dépensa une partie de la somme qui y était contenue et, finalement, fut trouvé nanti du corps du délit et arrêté par M. le commissaire de police de Charlieu.

Monterde est condamné à un mois de prison.

Insultes à un instituteur. — Le prévenu, un Parisien, ancien adjoint, se présente à la barre assez ému et, avec la facilité de langage et de gestes familière aux riverains de la Seine, explique sa situation et l'origine de la querelle qu'il a eue avec l'instituteur du Pinay.

Ce dernier, qui est en même temps secrétaire de la mairie, avait, par esprit d'inimitié et de représailles, fait placer le chien de M. Goué dans la première catégorie au lieu de la seconde. M. Goué adressa à son adversaire les plus grossières injures, le traitant de voleur et de faussaire.

Dans des querelles précédentes, il avait aussi menacé l'instituteur et insulté sa femme.

Goué a du reste subi une précédente condamnation à 8 jours de prison pour insultes à un garde-pêche, car il a aussi la passion de la pêche à la ligne.

Toutefois comme l'exaspération des deux adversaires semble égale, mais qu'il est évident que Goué a eu tort d'insulter l'instituteur en présence de ses élèves, le tribunal condamne le prévenu à 5 francs d'amende.

Chronique de St-Etienne

Saint-Etienne, le 27 avril.

Depuis le commencement du mois, les affaires se sont sensiblement améliorées sur le marché stéphanois au préjudice du marché lyonnais qui paraît être fort calme.

Si le marché de Lyon suivait le commencement d'activité qui se manifeste à Saint-Etienne, les cours se seraient sensiblement améliorés. On comprend que la place de Saint-Etienne, à elle seule, ne puisse déterminer une hausse. Au moins la baisse est-elle enragée.

Quant aux articles de mode, qui feront certainement une bonne partie de la saison, ce sont toujours les satins-failles, ottomans et égyptiens.

Il semble, depuis une dizaine de jours, que la reprise du ruban-velours à laquelle on avait cru en septembre dernier, va s'accroissant. A notre connaissance, il s'est déjà donné des notes assez importantes dans cet article, soit couleur, soit noir.

Voici la 4^{me} liste de souscription en faveur des ouvriers rubaniers et veloutiers sans travail, sous le patronage de la chambre syndicale des tissus :

MM. Gillet et fils	500 francs
Raimon St-James et Ducrocq	300
César Corron	150
Chéron et Robinet	100
Depierre, Vergne et Roubaudi	150
J. Dupin	50
A. Payre	25
Burel frères et Déchandon	25
Vve Grange et fils	15
A. Paret	15

Listes précédentes

Total

1330

7705

9035

Un confrère parisien donne une statistique récente des villes de France qui possèdent des tramways, avec le nombre de kilomètres qu'ils desservent.

Paris et département de la Seine, 253 kilomètres; Lyon, 48; Lille, 42; Bordeaux, 34; Marseille, 23; Rouen, 23; Roubaix-Tourcoing, 14; Béziers, 14; le Havre, 12; Valenciennes, 10; Rueil, 9; Sévres-Versailles, 8 1/2; Nantes, 6; Orléans, 6; Tours, 5; Nancy, 5; Calais, 5; Versailles, 5; Dunkerque, 3; Boulogne-sur-Mer, 2.

Et Saint-Etienne donc, cher confrère? La statistique a-t-elle juré de toujours passer sous silence cette ville ou bien ignore-t-on

En 2 jours le Sirop au miel et au Lactucarium de la Pharmacie Moderne, rue de Foy, 4, Saint-Etienne, guérit rhumes, bronchites, coqueluche, oppressions, 1 f. 50.

Arrondissement de Montbrison

Montbrison. — La mesure prise il y a quelques jours contre le concierge du tribunal a été mise enfin à exécution. Vernine a vidé les lieux; son successeur s'est installé dans son logement.

Un des commis du greffe a fait hier sa déposition. Les autres doivent être entendus aujourd'hui ou demain.

La maîtresse du café où a été retrouvée la pièce de 2 fr. marquée a déposé. L'instruction attache à cette découverte une grande importance.

La femme de Vernine n'a été pour rien dans les soustractions commises. Ceux qui la connaissent ne doutent pas de son innocence. Avant son mariage, elle servait dans une honorable famille qui avait en elle la confiance la plus entière et qui se propose aujourd'hui de s'intéresser à son sort. Elle va monter, nous dit-on, un petit commerce.

Terrible Accident

Sur le Plan incliné de Montmartre

Un épouvantable craquement; puis un bruit sourd, sinistre, assez semblable à un fort coup de mine, jetaient soudain, ce matin, l'émoi parmi la population agglomérée des rues du Puy, Basson et du quartier du Passat. Un terrible accident venait de se produire sur la ligne du chemin de fer reliant les puits Montmartre et la Béraudière à la gare du Clavier.

Avant d'entrer dans les détails de l'accident, il importe de donner quelques renseignements sur les lieux où il s'est produit.

Le théâtre de l'accident

De la gare du Clavier au puits Montmartre part, sur un plan fortement incliné, une voie de service pour le transport du charbon. Le système de locomotion est identiquement le même que celui des chemins de fer dits de la ficelle. Au bas du plan incliné, près la gare du Clavier, sont placés les wagons vides. A l'autre extrémité, vers le puits Montmartre, sont amenés les wagons pleins. Les uns et les autres sont solidement fixés à chacune des extrémités de la ficelle; on enlève les cales retenant les wagons descendant; ces derniers roulent sur le plan incliné faisant remonter par leur poids les wagons vides sur l'autre voie.

En haut du plan incliné, sur un terrain plat, sont les dépendances du puits Montmartre; là, la voie ferrée a plus d'extension; les aiguilles sont nombreuses pour permettre la manœuvre.

De Montmartre, la ligne, en passant sous deux tunnels, va jusqu'à la Béraudière d'où la machine ramène les wagons pleins.

Avant d'amener ces derniers sur le plan incliné, la machine s'en détache, vient chercher les wagons vides montant; les emmène sur une autre voie, revient chercher les wagons pleins qui ensuite sont mis en mouvement.

L'accident

Il est 9 heures 20 du matin; un train est déjà descendu; des wagons vides sont en haut du plan incliné attendant que la machine vienne les chercher pour les garer et amener les wagons à descendre.

Le train débouche du tunnel de Montmartre; le mécanicien veut arrêter le convoi pour faire la manœuvre; mais il n'a pas assez tôt serré les freins; malgré ses efforts le train arrive au haut du plan incliné, la machine heurte violemment les wagons vides qui sont lancés sur la pente où ils acquièrent une vitesse vertigineuse.

Le mécanicien comprend l'imminence du danger. Il fait un dernier effort pour le conjurer. Il est trop tard, le convoi s'engage à son tour sur le plan incliné.

Ce fut un moment terrible. Qu'on se figure un chargement de cent mille kilos de charbon lancé sur une forte pente. Les roues des wagons brûlent la voie; le machiniste est seul; son chauffeur a sauté du train à terre lui ne perd pas son sang-froid.

La mort est à deux pas; audacieux autant qu'il a été imprudent il y a un moment, il saute de sa machine sur un wagon, se jette sur le frein pour le serrer. Peine perdue; sortis des rails, emportés de l'autre côté de la voie, trois des wagons viennent s'abattre sur le talus d'une hauteur de 4 mètres environ, tandis que les six autres s'enterrent dans le sol près du pont de la rue Basson.

En même temps, cent mètres plus loin, les wagons vides, sortis des rails, viennent violemment se jeter sur la cabine de l'aiguilleur qu'ils projettent au loin; l'aiguilleur n'a que le temps de se jeter dans le fossé, trois wagons viennent s'abattre au pied du talus; deux autres sont broyés et les débris rejetés de l'autre côté.

Les deux accidents se produisent à la fois et en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire.

Les secours

On arrive; on cherche à se rendre compte de l'accident; on fouille les débris; entre deux des wagons de charbon jetés dans le champ clos situé entre les rues Basson et Perret, on trouve le malheureux mécanicien Vissembach la face contre terre, les reins brisés; il a encore un souffle de vie; mais il ne peut prononcer aucune parole; le corps est à deux pas du wagon sur lequel le malheureux s'est jeté pour, en serrant le frein, conjurer le danger.

On le relève, un médecin est appelé, qui, à son arrivée, ne peut que constater le décès et le malheureux est emporté chez lui, rue Froide, où une scène déchirante se passe quand la femme de Vissembach apprend la terrible nouvelle.

Après l'accident

Toute la journée une foule nombreuse n'a cessé de stationner sur les lieux de l'accident.

C'est, du reste, un spectacle tristement curieux que cet assemblage de wagons brisés, de roues, d'essieux dispersés çà et là, de morceaux de rails violemment tordus.

Circonstance curieuse : la machine n'a pas déraillé, elle a dû se décrocher et, au moment où le choc précipitait les wagons dans le vide, elle venait se jeter contre les autres wagons.

En haut du plan incliné, à dix mètres environ du point de départ, on a trouvé un essieu cassé et, sur tout le parcours, des débris de roues. Sur toute la longueur également, les poulies sur lesquelles roule la ficelle ont été arrachées par le frottement et violemment rejetées en dehors de la voie.

Les dégâts matériels sont relativement considérables. Il faudra plusieurs jours pour débarrasser la voie et la rendre utilisable.

Vers 10 h. 1/2, M. le chef de gare du Clavier, accompagné de M. Fortier, commissaire de police et des ingénieurs de la Compagnie se sont transportés sur les lieux pour procéder à une enquête.

DÉPÊCHES

Service spécial du Petit Roannais

Paris, le 27 avril, 11 h. soir.

RÉFORME JUDICIAIRE

Les bureaux de la Chambre n'avaient pu élire hier tout entière la commission de la réforme judiciaire.

Voici la composition de cette commission complétée aujourd'hui :

- 1^{er} bureau. — M. Goblet.
- 2^e bureau. — M. Cassou.
- 3^e bureau. — M. Albert Ferry.
- 4^e bureau. — M. Corentin-Guyho.
- 5^e bureau. — M. Saint-Romme.
- 6^e bureau. — M. Bastid.
- 7^e bureau. — M. Laroze.
- 8^e bureau. — M. Dreyfus.
- 9^e bureau. — M. Lelièvre.

10^e bureau. — M. Jules Roche.

11^e bureau. — M. Lassablière.

La commission est fort partagée d'avis. M. Cassou, élu aujourd'hui après deux tours de scrutin, est hostile au projet d'extension de la compétence des juges de paix et à la création d'assises correctionnelles.

La commission a décidé la disposition des projets qu'elle examinera séparément. Elle se réunira chaque matin.

SERVICES MARITIMES POSTAUX

La commission des services maritimes postaux a entendu M. Cochery qui lui a rendu compte des travaux de la commission extra-parlementaire chargée d'examiner le côté technique de la question.

COUR D'APPEL

Aujourd'hui a eu lieu l'installation des nouveaux magistrats nommés à la Cour d'appel. M. Alexandre, doyen des présidents de chambres, a souhaité la bienvenue à M. Périvier.

Il a dit qu'il était heureux d'installer aujourd'hui un magistrat si recommandable; un magistrat qui a déclaré que la suppression de l'inamovibilité serait le commencement d'une ère d'anarchie.

LE SERMENT JUDICIAIRE

La commission de la Chambre, à laquelle est revenu le projet relatif au serment judiciaire, amendé par le Sénat, a décidé de maintenir le projet du Gouvernement.

FRANCE ET ITALIE

Le comte Cadorna avait adressé à une revue allemande une lettre contenant des critiques contre la France.

Le *Diritto*, organe officieux du ministère italien, blâme cette lettre; il la déclare inopportune.

Que la trouve-t-il même dépourvue de toute véracité!

Bourse de Paris

du 27 avril 1883

3 0/0	99 55	Crédit lyonnais	560
3 0/0 amort.	80 75	Foncière lyonn.	345
5 0/0	115 35	Mobilier espagnol	345
5 0/0 Italien	91 70	Banque ottomane	747
5 0/0 Autrich.	533	Banque autrich.	533
4 0/0 Hongrois	535	Paris-Lyon-Médit.	1535
6 0/0 Russe 1887	1935	Nord	1935
5 0/0 Turc	11 70	Orléans	1255
Egypte 6 0/0 1877	333	Midi	1135
Banque de France	5370	Autrichiens	710
Crédit Foncier	4335	Lombards	325
Crédit Mobilier	330	Saragosse	480
Société générale	542	Nord d'Espagne	520
Banque d'escomp.	538	Transatlantique	457
Banque hypoth.	525	Suez	2575
Union générale	525	Consolidés Londr	102 7/16

Bourse de Lyon

du 27 avril 1883

3 0/0	99 55	Acieries marine	345
5 0/0	115 35	Acieries St-Etien.	337 50
5 0/0 Italien	91 70	C. leusot	18 70
Crédit Lyonnais	558	Loire	233
Autrichiens	533	Montmartre	357 50
Lombards	325	Saint-Etienne	265
Stéphanoise	395	Rive-de-Gier	265

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 avril 1883

La Bourse de ce jour est, en résumé, ferme. Toutefois les rentes 3 0/0 qui avaient d'ailleurs monté hier avec une précipitation un peu vive repèrent aujourd'hui une partie de l'avance conquise.

L'Ancien tombe à 80.10 et l'Amortissable à 81.27. Le 5 0/0 est stationnaire à 111.57. La Banque de France est à 5390.

Le bilan affiché aujourd'hui est assez satisfaisant : Les bénéfices s'élèvent à 673.740 francs, l'encaisse est en augmentation de 3.018.030 fr. L'Argent de 429.320 francs.

Le Portefeuille a diminué de 55 millions 676.460 francs.

La plupart des valeurs sont fermes dans leurs cours précédents. Le Foncier entre 1342 et 1347; les obligations foncières nouvelles à 347.50. Les transactions continuent à se développer sur la Compagnie Foncière de France et d'Algérie particulièrement cherchée en ce moment sur le marché du comptant.

Les Etablissements de Crédit sont fermes. La Banque de Paris à 1057. Le Lyonnais à 562. Le Crédit de Paris est en hausse à 305 et la Banque Romaine à 300.

Les chemins s'inscrivent : Le Lyon à 1602. Le Nord à 1960. Le Midi à 1180. Le Suez est à 2625.

GOITRE & GLANDES

Diminuent dès les premières applications, et sont guéris radicalement par le **Sirop de Bochet iodé** et la Pommade résolutive de Bertrand aîné, pharm. pl. Bellecour, 21, à Lyon. Dépôts à Saint-Etienne : ph. Depras, ph. Viricel, ph. Darne, ph. Arnault; Au Chambon. ph. Sommier; à Firminy, ph. Perrié. Envoi franco contre mandat de 8 fr. Notice gratis. Exiger la signature : **Bertrand aîné**.

Chocolat du Planteur

GARANTI PUR CACAO ET SUCRE

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: 200 Millions
SAINT-ÉTIENNE
7, Place de l'Hôtel-de-Ville, 7
SAINT-CHAMOND RIVE-DE-GIER
42, Grande-Rue, 42 Place Grenette, 5
ROANNE THIZY
Rue Nationale, 104 Place Basin

ORDRES DE BOURSE A PARIS ET LYON DEPOTS DE TITRES

A SAINT-ÉTIENNE, LYON ET GENÈVE
SOUSCRIPTION AUX ÉMISSIONS
ENCAISSEMENT ET ESCOMPTE de COUPONS
Régularisation, libération et renouvellement de titres
Comptes de dépôts, - Comptes-courants
ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT D'EFFETS DE COMMERCE
CHÈQUES, MANDATS, LETTRES DE CRÉDIT
Opérations de banque de toute nature

Obligations ville de Lyon 1880

Le Crédit Lyonnais délivre à guichet ouvert les obligations ci-dessus, au prix indiqué chaque jour dans ses bureaux, net de tout frais.

ASSURANCES

Sur la vie, contre l'incendie et contre les accidents.

Eaux-Bonnes — LA MINÉRALE NATURELLE
Contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔT PHARMACIE
Vente annuelle Un Million de Bouteilles.

M n'est bruit de tous côtés que des merveilleux effets obtenus par la pommade du Vallon et la tisane dépurative et fortifiante au Jaborandi, lesquelles sont employées avec succès contre toutes les plaies en général: dartres, boutons, etc., etc., quelle qu'en soit la nature ou la cause; c'est par milliers qu'il faut compter les personnes guéries par ces précieux médicaments qui sont à la portée de tout le monde puisque le traitement ne coûte que 2 fr. 50: pommade du Vallon, 1 fr. 50; boîte de tisane, 1 franc. — Seul dépôt pour Saint-Etienne: ph. Duplat, à Valbenoite.

On trouve à la même pharmacie le dépôt de tous médicaments spéciaux pour la guérison certaine des maladies secrètes. 240

HERNIES

sans opération, guérison prompte et parfaite, garantie par les faits. En conséquence plus de bandages. Par le D. GAILLARD, médecin de la Faculté de Montpellier, domicilié à Lyon, quai de la Charité, 1.

FETE de CHATEAUCREUX

Dimanche 29 avril

DIVERTISSEMENTS DIVERS. — JEUX D'ADRESSES
BRILLANTES ILLUMINATIONS

Retour le dimanche 6 mai

BIBLIOGRAPHIE

Nous signalons à nos lecteurs une excellente innovation créée par la Librairie Française, 15, rue Malesherbes, à Lyon.

Il s'agit de la mise à portée de tout le monde: du grand ouvrage national de MALTE-BRUN. La France illustrée, qui vient d'obtenir les récompenses les plus flatteuses dans les derniers congrès de géographie.

La Librairie Française publie une nouvelle édition de ce véritable chef-d'œuvre, et sert ses abonnés directement par l'entremise de receveurs, à qui on paie seulement les séries que l'on reçoit; il n'y a donc absolument rien à payer d'avance. Le prix des séries est le même que chez les libraires, et cependant la Librairie Française offre à ses abonnés deux splendides primes gratuites: 1° à la 50° série la grande et magnifique carte de France de Malte-Brun, gravée par Erhard et vendue 10 francs chez les libraires; 2° à la fin de l'ouvrage un dictionnaire des communes de France et des colonies.

Nous répétons que ces deux primes sont absolument gratuites et remises franco aux abonnés.

De plus, chaque abonné a le droit, dès la 25° série, de choisir deux splendides tableaux oléographiques, encadrés or, moyennant six francs seulement par tableau au lieu de trente francs.

Les souscripteurs peuvent recevoir autant de séries par mois qu'ils le désirent. Les abonnements déjà commencés ailleurs peuvent être continués aux mêmes conditions.

S'adresser à la Librairie Française, 15, rue Malesherbes, à Lyon, ou à ses courtiers. Les deux premières séries sont expédiées franco 1 fr. 50 contre en timbres-poste.

BO ANS PILULES DÉPURATIVES THONIER
de Succès de FLEURY Ph^m à PONTAISE. Purifient le sang, chassent la bile, les glaires et les humeurs et conservent la santé. Très-efficaces dans toutes les maladies de la bile. R. FAYARD, 11, rue Rastin, Paris et toutes ph^m.

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place Saint-Etienne, ROANNE

DÉPÔT DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES

De toutes les Spécialités Françaises et Étrangères

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10
SUCCURSALES AU PUY ET A VIENNE

Société anonyme. — Capital, 4,750,000 francs

LA BANQUE BONIFIE

Aux dépôts de fonds remboursables:

A vue.....	2 0/0
A CINQ JOURS DE VUE.....	3 0/0
A 6 mois.....	4 0/0
A 1 an.....	4 1/2 0/0
A 2 ans et au-dessus.....	5 0/0

Escompte. — Encaissements
Achat et vente de valeurs. — Coupons
Renseignements. — Emissions

LA MAISON DE SANTÉ DU D^r CABARET

rue d'Armaillé, 19, Paris, est connue depuis plus de vingt ans pour la guérison, SANS OPÉRATION, des affections cancéreuses, des tumeurs et glandes.

St-Etienne, Imp. J. Berlaud, pl. de l'Hôtel-de-Ville 4

Le 1^{er} Mai

OUVERTURE D'UN RAYON
DE

Chaussures à 10 fr.

AU

MOUTON A 5 PATTES

8, rue de la Comédie, 8

SAINT-ÉTIENNE

N'achetez qu'après avoir vu nos articles d'un nouveau genre.
La maison n'est pas au bout de la rue.

ON DEMANDE

de bons ouvriers couvreurs — Références exigées. — S'adresser à M. Rahoin, rue Ferdinand, 31.

A CÉDER

de suite à St-Etienne (Loire) au centre de la ville un commerce de lingerie en gros. Occasion sans précédent. — S'adresser à l'agence V. Fournier 6, rue Sainte-Catherine, sous le numéro 743.

LOTÉRIE DE LA VILLE DE LILLE

(PALAIS DES BEAUX-ARTS)

TIRAGE FIXÉ AU 15 JUIN PROCHAIN

600,000 fr. de Lots, déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations

1 Lot de.....	200,000	5 Lots de 10,000.....	50,000
1 Lot de.....	100,000	25 Lots de 1,000.....	25,000
2 Lots de 50,000.....	100,000	50 lots de 500.....	25,000
4 Lots de 25,000.....	100,000		600,000

Prix du Billet: UN FRANC

Mise en Vente en gros à la Mairie de Lille et chez MM. Bortoli frères, 23, rue de l'Entrepôt, à Paris et à Marseille, rue Vacon, 23. Vente en détail dans les principaux bureaux de tabac, et chez les libraires.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Mme Vve YVERNAT

LYON, 3, rue du Vieil-Remorsé, 3, LYON

Angle de la rue du Doyenné, quartier St-Georges

Vaccine et tient des pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Connait l'Allemand. — Place les Enfants. — Renseignements par correspondance.

EN VENTE

A l'Agence générale de Publicité V. FOURNIER

6, rue Sainte-Catherine, 6

DERNIERS BILLETS DE LA LOTÉRIE

DE

L'EXPOSITION DE BORDEAUX

200,000 BILLETS SEULEMENT

125,000 FRANCS DE LOTS EN ESPÈCES

1 lot de.....	50,000 fr.	10 lots de.....	5,000 fr.
1 lot de.....	25,000 —	20 lots de.....	500 —
1 lot de.....	10,000 —	100 lots de.....	100 —
2 lots de.....	5,000 —		Plus un grand nombre de lots offerts par les exposants

Tirage irrévocablement fixé au 3 Juin

Prix du Billet: 1 franc

Envoi franco par la poste contre le prix du billet, plus 25 centimes, jusqu'à 3 billets; 30 centimes de 3 à 10 billets; 40 centimes de 10 à 15 billets; 60 centimes de 15 à 20 billets.

VENTE EN GROS ET DÉTAIL

A l'Agence générale de Publicité V. FOURNIER, 6, rue Ste-Catherine, 6, à St-Etienne

BILLETS DE LOTÉRIE

INTERNATIONALE TUNISIENNE

Autorisée par décret de S. A. le Bey le 22 février 1882

Cette loterie a pour but d'aider à la création d'établissements européens de bienfaisance et d'utilité publique en Tunisie.

UN MILLION DE FR. DE LOTS

Six millions de billets

Le paiement des lots se fera en argent

5 gros lots de 100,000 fr.	10 lots de..... 10,000 fr.
2 lots de..... 50,000 —	100 lots de..... 1,000 —
4 lots de..... 25,000 —	200 lots de..... 500 —

Les fonds seront déposés à la Banque de France

DE L'UNION CENTRALE

DES

ARTS DÉCORATIFS

Reconnue d'utilité publique

Autorisée par arrêté ministériel du 31 mai 1882

POUR LA CRÉATION A PARIS D'UN

MUSÉE D'ART DÉCORATIF

588 Lots formant

DEUX MILLIONS DE FR.

Payables en espèces

Quatorze millions de billets

Gros Lot: 500,000 fr.

Un lot de 200,000.	4 lots de 100,000.	4 lots 50,000.
8 lots de 25,000.	20 lots de 10,000.	100 lots 1,000.
	400 lots de 500 fr.	

Les fonds seront déposés à la Banque de France

PALAIS DES BEAUX-ARTS

VILLE DE LILLE

5,000,000 de BILLETS

600,000 Francs de Lots

GROS LOT: 200,000 FRANCS

1 lot de..... 100,000 fr.	5 lots de..... 10,000 fr.
2 lots de..... 50,000 —	25 lots de..... 1,000 —
4 lots de..... 25,000 —	50 lots de..... 500 —

Prix du Billet: UN FRANC

Envoi franco par la poste contre le prix du billet, plus 15 centimes jusqu'à 3 billets; 30 centimes de 3 à 10 billets; 45 centimes de 10 à 15 billets; 60 centimes de 15 à 20 billets

FORTES REMISES POUR LA VENTE EN GROS

NOTA. — Bien désigner le nombre de BILLETS demandés pour chaque Loterie